



REGLEMENT INTERIEUR

**VOUS AVEZ CHOISI NOTRE CENTRE.
NOUS VOUS EN REMERCIONS ET VOUS SOUHAITONS LA
BIENVENUE**

Au Centre, vous n'êtes pas seuls ; beaucoup de personnes de toutes les nationalités se côtoient. Afin que votre séjour soit le plus agréable possible, nous vous prions de respecter ces quelques consignes.

A. L'arrivée des groupes

A l'arrivée, notre personnel d'accueil remettra au responsable du groupe un dossier de présentation du Centre et les clefs des chambres. Un point sera fait sur les prestations demandées ainsi que sur le nombre de personnes présentes.

Le groupe peut prendre possession des chambres à partir de 16h00 : remise d'une clé par chambre, ainsi qu'un pass pour les accompagnateurs de groupes de mineurs.

Un état des lieux doit être fait par le responsable du groupe dès son arrivée. Toute anomalie doit être signalée immédiatement.

B. La restauration

Vous pouvez prendre les repas que vous avez réservés aux horaires suivants :

- Petit déjeuner entre 7h30 et 9h30 (nous consulter pour les petits déjeuners avant 7h30).
- Déjeuner à 12h30.
- Dîner à 19h30.

Le petit déjeuner est en self-service. Les repas sont servis à table par notre personnel. Une carte des boissons est à votre disposition en salle restauration. Nous vous demandons de ne pas amener vos bouteilles d'alcool personnelles à table.

Après le petit déjeuner, nous vous remercions de débarrasser vos plateaux, et à la fin des repas, de rassembler vos couverts et assiettes en bout de table.

Si vous avez réservé des paniers repas, merci d'indiquer à la réception l'heure à laquelle vous désirez les prendre.

C. Les activités

Pendant votre séjour vous pourrez utiliser gratuitement les terrains multisports, les salles de télévision, de ping-pong, de remise en forme. Nous vous prêtons les ballons,

balles, raquettes en vous demandant une caution symbolique.

Tout le Centre est équipé du réseau WIFI. Il est gratuit dans les espaces collectifs (cafétéria, bar, salles de réunion) et payant dans les espaces privés (chambres).

D'autres services payants sont à votre disposition : bar, billard, laverie, distributeurs de boissons et de confiseries.

La salle de remise en forme du Centre est accessible à tous. Les mineurs doivent être accompagnés d'un adulte responsable.

Pour toute autre demande : information sur la région, réservation de salles, visites, excursions en bus, activités nautiques, autres activités, contacter les Agents d'accueil ou les Animateurs du Centre.

D. Règles de vie

1. Les véhicules

Pour des raisons de sécurité, le stationnement des voitures et des bus est interdit dans le parc.

Un parking extérieur non surveillé, donnant sur le boulevard Chateaubriand a été aménagé pour le stationnement des bus et de quelques voitures. Pour y accéder en bus depuis l'avenue du R.P. Umbricht, nous vous demandons d'emprunter l'avenue Robert Surcouf (2^{ème} rue à droite après l'entrée du Centre). L'avenue Nicolleau est interdite aux bus pour des raisons de sécurité (risque d'effondrement de la chaussée). Si vous n'avez pas de place sur ce parking, vous devrez stationner votre véhicule à l'extérieur en faisant très attention à ne pas gêner les sorties de garage et la circulation.

Pour les cycles, vous pouvez les laisser dans un local fermé. Demander les clés à la réception.

2. L'accès

Le centre est ouvert 24 heures sur 24, mais l'accès est surveillé. Après 23 heures, il faut faire appel au veilleur de nuit qui vous ouvrira (en sonnant au portillon).

3. Les interdits

Il est formellement interdit de fumer dans tous les locaux du Centre.

Les animaux sont interdits dans le Centre.

Les armes et objets dangereux, l'alcool et les stupéfiants sont interdits. Aucune réserve de vin, bière ou denrée prohibée n'est acceptée dans le Centre. Elles seront confisquées ou il sera fait appel aux services de police qui feront respecter la législation française.

Après 22 heures, faites silence dans les chambres et dans le parc, évitez les allers-retours continuels, baissez le volume de vos radios et lecteurs CD.

N'oubliez pas que le savoir-vivre n'a pas de frontière (discrétion dans la rue en rentrant le soir, utilisation des poubelles...)

4. La sécurité

La sécurité des biens et des personnes est l'affaire de tous.

Notre centre a réalisé d'importants travaux de mise en sécurité :

- Contrôle d'accès avec surveillance vidéo.
- Détection incendie avec centrale d'alarme.

Ces équipements, associés à la présence active d'un agent d'accueil et de sécurité toute la nuit sont de nature à limiter les accidents.

Mais il faut que chacun fasse preuve de civisme et de vigilance.

Aucune personne extérieure à votre groupe ne doit pénétrer dans votre chambre. Toute anomalie, tentative d'intrusion même mineure, doit être signalée immédiatement au personnel (composer le numéro 9 aux téléphones d'étages).

Il faut respecter les consignes de sécurité incendie affichées dans chaque chambre et traduites en plusieurs langues.

Nous vous demandons également de respecter le matériel de sécurité et de ne pas occasionner de déclenchements intempestifs de l'alarme. Tout acte de malveillance sera très sévèrement puni.

5. Votre départ

Vous devez obligatoirement libérer les chambres avant 10h00.

Vous devez rendre les chambres rangées : couvertures pliées sur les lits, draps et taies d'oreiller sales déposés dans le couloir, détritrus dans les poubelles.

Vous devez également quand vous quittez votre chambre :

- Fermer la fenêtre.
- Fermer les robinets.
- Éteindre les lumières.

En cas de non rangement, de salissures, de dégradations, nous facturerons des heures de ménage supplémentaires et les réparations nécessaires.

CONCLUSION

Nous recommandons la lecture de ce règlement aux groupes par les responsables, et nous demandons à tout responsable de groupe d'être le garant du respect de ce règlement par les membres du groupe.

Nous rappelons également que selon la législation française, tout groupe de mineurs doit être accompagné par des responsables diplômés, en capacité d'intervenir à tout moment (il est notamment inconcevable d'abandonner un groupe de mineurs dans notre centre, sous prétexte qu'ils dorment, pour sortir en ville).

En cas d'accident, la responsabilité pénale des encadrants serait engagée.

Nous espérons que le respect de ces règles vous garantira un agréable séjour à ST-MALO.

LA DIRECTION